

# Contrat de partenariat PAIN 1er semestre 2026

Le présent contrat est conclu entre :

## La productrice

La Boulange de Rose-Élise  
Rose-Élise DELARUE  
4 rue du Moulin Brûlé 79220 SAINT OUENNE  
05 49 32 92 31 / [roseelisedelarue@yahoo.fr](mailto:roseelisedelarue@yahoo.fr)  
SIRET : 798 246 591 000 19 / TVA Intracom : FR 02 798 246 591  
Certipaq depuis le 29/09/2015

D'une part,

## L'amapien.ne de l'AMAP du Pré au panier

NOM :  
Prénom :  
Adresse :  
CP/Ville :  
Téléphone :  
Mail :

D'autre part.

## ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN.NE

L'amapien.ne s'engage en son nom :

- À être à jour de sa cotisation annuelle de l'AMAP du Pré au Panier à Benet
- À respecter la charte d'engagement de l'AMAP
- À acheter sa part de la production à l'avance en reconnaissant les aléas de productions, climatiques, problèmes sanitaires... comme faisant partie de l'agriculture. Accepte d'assumer une solidarité vis-à-vis des producteurs, pouvant décaler une distribution mais n'entraîne aucune incidence sur le volume annuel remis.
- À venir chercher sa commande aux dates et horaires convenus et au lieu défini. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les commandes non récupérées seront reprises par la Productrice, le pain sera disponible 1 jour à la Boulangerie de Rose-Élise.

## ENGAGEMENT DE LA PRODUCTRICE

La Productrice s'engage :

- À respecter la charte d'engagement de l'AMAP
- À fournir du pain issu de l'agriculture biologique et donc respectueuse de l'environnement et de distribuer son pain en respectant la réglementation sanitaire en vigueur jusqu'au lieu de distribution.
- À fournir du pain sans additif, sans aucun ajout de levure de boulanger, le levain étant fabriqué par ses soins au gré de ses besoins. L'eau utilisée pour la fabrication et filtrée à l'arrivée du réseau et réoxygénée par de micro-vortex (tourbillons). La cuisson est effectuée dans un four à sole tournante, à énergie bois (fumée pas en contact du pain).
- À apporter toutes transparencies vis-à-vis du prix de vente du contrat ainsi que le mode de productions à accueillir les Amapien.ne.s sur le site soit pour une « simple » visite, soit pour « mettre la main à la pâte » s'ils le désirent.

## MODALITÉS DE DISTRIBUTION

Sauf modifications exceptionnelles, la distribution du pain se fera à Benet tous les MARDIS de 18h à 19h.

## PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

**L'engagement se fera sur une saison de 1 à 6 mois du 06/01/2026 au 30/06/2026**, soit 26 semaines de distribution. Le pain est choisi au gré de chacun d'une semaine sur l'autre, pour la période. Le règlement se fait à la remise du présent contrat, soit en 1 chèque pour le règlement total sur la durée du contrat à l'ordre de La Boulange de Rose-Elise, soit en 3 chèques ou 6 chèques qui seront déposés les 1<sup>er</sup> – 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mois ou chaque mois du présent contrat.

Préciser les pains à trancher (sauf seigle et fouace)

Type de pain	T80 (farine T80)		4 saisons (pain campagne : T80 / T110 / seigle)		Pavot-Sésame (T80 + graines)		Figues (pain de campagne)	Abricot Noisettes (T80)	Seigle (mini 70 % seigle)	Petit épeautre (mini 80 % engrain)	Fouace (gingembre & orange)	Cookies chocolat	Cookies choco-raisin	Nb de pièces
poids	500gr	1kg	500gr	1kg	500gr	1kg	500gr	500gr	430gr	500gr	500gr	pièce	pièce	
Prix unitaire	2,80 €	5,30 €	3,00 €	5,60 €	3,30 €	6,60 €	3,90 €	4,60 €	3,00 €	5,00 €	6,60 €	1,50 €	1,50 €	
06/01/26														
13/01/26														
20/01/26														
27/01/26														
03/02/26														
10/02/26														
17/02/26														
24/02/26														
03/03/26														
10/03/26														
17/03/26														
24/03/26														
31/03/26														
07/04/26	pas de distribution de pain													
14/04/26														
21/04/26														
28/04/26														
05/05/26														
12/05/26														
19/05/26														
26/05/26	pas de distribution de pain													
02/06/26														
09/06/26														
16/06/26														
23/06/26														
30/06/26														
Quantité														
Prix unitaire														
Total														

Fait à Benet, le.....

**La Productrice**  
(signature)

**L'Amapien.ne**  
(signature)